

Règlement concours carafe des Vins du Val de Loire

Art. 1. Tout client majeur (18+ ans) de l'établissement spécialisé (cave à vin/caviste) dans lequel se déroule le concours (ci-après, établissement participant) peut participer.

Art. 2. Le concours a lieu durant minimum 2 semaines, dans le courant du mois de novembre et/ou décembre 2020. Pour des raisons pratiques (jours d'ouverture réduits, congés,...), l'établissement dans lequel se déroule le concours peut décider d'allonger la durée du concours, en accord avec l'organisateur Vinopres agency, tant que celle-ci n'excède pas 1 mois. Les dates du concours sont écrites sur le fronton de l'urne de collecte des bulletins de participation par un(e) représentant(e) de l'établissement participant.

Art. 3. Tout(e) client(e) de l'établissement participant ayant acheté une bouteille de l'appellation Vins du Val de Loire* reçoit sur place un bulletin de participation vierge (1 ticket de participation par bouteille) qu'il/elle remplit avec ses coordonnées (nom, prénom, numéro de GSM et adresse e-mail). Une fois complété, le ticket est glissé dans l'urne prévue à cet effet, disposée sur les lieux.

**Anjou, Anjou Coteaux de la Loire, Anjou Villages, Anjou Villages Brissac, Bonnezeaux, Cabernet d'Anjou, Chinon, Coteaux d'Ancenis, Coteaux de l'Aubance, Coteaux de Saumur, Coteaux du Layon, Coteaux du Layon Premier Cru Chaume, Coteaux du Layon « Villages », Coteaux du Loir, Coteaux du Vendômois, Coulée de Serrant, Crémant de Loire, Gros Plant du Pays Nantais, Haut Poitou, IGP Val de Loire, Jasnières, Muscadet, Muscadet Coteaux de la Loire, Muscadet Côtes de Grandlieu, Muscadet Sèvre et Maine, Muscadet Sèvre et Maine « Crus Communaux », Quarts de Chaume Grand Cru, Rosé d'Anjou, Rosé de Loire, Saint-Nicolas de Bourgueil, Saumur, Saumur Champigny, Saumur Puy Notre Dame, Savennières, Savennières Roche aux Moines, Touraine, Touraine Amboise, Touraine Azay le Rideau, Touraine Chenonceaux, Touraine Mesland, Touraine Noble Joue, Touraine Oisly, Vouvray.*

Art. 4. Les coordonnées renseignées sur les bulletins de participation ne sont ni conservées ni utilisées à des fins marketing par les Vins du Val de Loire, Vinopres agency ou l'établissement dans lequel se déroule le concours : celles-ci sont utilisées dans le seul but de contacter le/la gagnant(e). À la fin du concours, les bulletins de participation sont jetés ou détruits par l'établissement participant.

Art. 5. Le lot en jeu est une carafe de la marque Spiegelau (1 carafe par établissement participant) ; celle-ci a une valeur d'environ 80€.

Art. 6. Il y a un(e) gagnant(e) par établissement. Celui/celle-ci est tiré(e) au sort par un(e) représentant(e) de l'établissement participant, qui s'engage à le réaliser en toute bonne foi. Le tirage au sort est de la responsabilité de l'établissement participant.

Art. 7. Le/la gagnant(e) est contacté(e) par l'établissement participant, par téléphone et/ou par e-mail, et est invité(e) à venir récupérer la carafe dans l'établissement participant à un moment / dans un délai convenu par lui/elle et l'établissement participant.

Art. 8. Idéalement et dans la mesure du possible, les prénom et nom du/de la gagnant(e) sont annoncés sur les réseaux sociaux de l'établissement participant et/ou les réseaux sociaux des Vins du Val de Loire (Loire Valley Wines sur Facebook).

Art. 9. Si au bout d'un mois et d'au moins 2 appels/e-mails par semaine le/la gagnant(e) n'a toujours pas réagi à l'annonce de son gain, un(e) autre gagnant(e) est tiré(e) au sort par un(e) représentant(e) de l'établissement participant.

Vinopres agency

Rue de Mérode 60 – 1060 Saint-Gilles (Bruxelles, BELGIQUE)

+32 (0)2 533 27 60

vinopres-agency@vinopres.com